

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GERARD
SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI,
Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M.PIZZATO,
Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.



Absente : Mme TONELLO

Secrétaire de séance : Madame GERARD Sylvie

Ouverture de la séance à 20 h 35.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 18/12/2017 à l'unanimité des membres présents.

1°- Construction salle de Padel. Marché de sous-traitance.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que l'Entreprise SPACIOTEMPO, titulaire du marché du lot n° 2 souhaite sous-traiter la prestation :

- Electricité à la SARL Vincent COPPEE de ROYE (81) pour un montant H.T de **13 278,69 €** ;
- Fourniture et pose de gazon artificiel et sol souple à la SARLU Pelouses Vertes de Juvignac (33) pour un montant H.T de **5 526 €** ;
- Assistance Montage à la SARL EURO DEPO France de Hagueneau (67) pour un montant H.T de **16 607 €**.

Marchés de sous-traitance acceptés à l'unanimité des membres présents.

2°- Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la demande faite auprès du SDEHG le 30/08/2017 concernant la **rénovation de l'éclairage public au Centre du Village**. Le SDEHG présente aujourd'hui l'Avant- Projet Sommaire. L'estimation des travaux s'élève à la somme de **220 000 €**. La part restant à la charge de la Commune serait de **44 555 €**
Participation financière adoptée à l'unanimité des membres présents.

3°- Monsieur le Maire rappelle l'historique des **PPRT ANTARGAZ et BASF** à Boussens ainsi que la gestion des participations financières pour les mesures foncières et la réalisation des travaux. Il fait remarquer que la Communauté de Communes Cœur de Garonne devra verser une participation alors qu'elle n'a jamais bénéficié de la fiscalité de ces entreprises. Afin d'alléger cette charge à la Communauté de Communes Monsieur le Maire propose de lui verser un fonds de concours dont le montant pourrait représenter 20 % des diverses participations qui seront demandées à l'EPCI.
Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

.../...

4°- Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée de l'autoriser à **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2018** dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2017. Ceci dans l'attente du vote du Budget 2018.

Décision à l'unanimité des membres présents.

5°- Monsieur le Maire rappelle **l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires** mis en place au sein des Ecoles de Boussens en 2015. Cette année, quatre associations participent : BCM Tennis, Impact Karaté 31, Judo Club Boussens et Song Day. Monsieur le Maire propose de reconduire le versement d'une subvention annuelle complémentaire à ces associations comme les années précédentes à savoir :

- 1 980 € pour le BCM Tennis qui intervient deux fois par semaine
- 990 € pour Impact Karaté 31, le Judo Club Boussens et Song Day qui n'interviennent qu'une fois par semaine.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

6° - **Questions diverses :**

- Madame CAHUZAC évoque l'affaissement de la route à la Z.A du Bousquet.
- Monsieur RAMEAU fait part de deux cambriolages, d'une intrusion à BASF, de la prochaine mise en place de nouvelles caméras et de la modification des plans d'évacuation à la Maison de la Santé.
- Monsieur LIVOTI donne des informations sur l'évolution des différents chantiers engagés par la Commune.
- Monsieur AMOUROUX évoque le problème des chats et des ordures ménagères à la rue de la Vièle.
- Madame GERARD fait un point sur le repas des employés municipaux du 2 février 2018.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Boussens, le 26 janvier 2018

Le Maire,

